



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](http://impots.gouv.fr) ou sur impots.gouv.fr

M NOSTRENOFF JAMES
6 AV DU ONZE NOVEMBRE
33290 LUDON MEDOC

Vos références

Numéro fiscal (C) : 11 47 646 384 171
Référence de l'avis : 20 33 4473201 64
Numéro de contrat de prélèvement : M3 33 3320051 72
RUM* : FR46ZZZ005002M333332005172
Numéro de propriétaire : 256 N00022 D

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 0353 MC4TTS
M NOSTRENOFF JAMES

PROP/INDIVIS 02403 MC4TTT
MME AINS SYLVIE ODETTE S

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 08/09/2020
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 160,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 752,00 €

Acomptes mensuels versés 592,00 €

33087

Compte à débiter :
FR94 2004 1010 080X XXXX XXX2 978
NOSTRENOFF JAMES
LBP CENTRE DE MARSEILLE

Prochaines échéances 2020 :
Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2020

15 SEPTEMBRE 2020	74,00 €
15 OCTOBRE 2020	74,00 €
16 NOVEMBRE 2020	12,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2021 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2021 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2021	75,00 €	15 JUIN 2021	75,00 €
15 FEVRIER 2021	75,00 €	15 JUILLET 2021	75,00 €
15 MARS 2021	75,00 €	16 AOUT 2021	75,00 €
15 AVRIL 2021	75,00 €	15 SEPTEMBRE 2021	75,00 €
17 MAI 2021	75,00 €	15 OCTOBRE 2021	75,00 €

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2021 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou du service des impôts fonciers (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 * du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
 - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS MERIGNAC
 106 AV DU CHATEAU D EAU - 33707 MERIGNAC CEDEX
 Tél : 05 56 13 20 00
 - pour le montant de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS MERIGNAC - S.A.I.D. EYSINES
 106 AVENUE DU CHATEAU D EAU - 33707 MERIGNAC CEDEX
 Tél : 05 56 13 20 22

* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 33 GIRONDE

Commune : 256 LUDON MEDOC

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2019	15,37 %	%	1,12 %	17,46 %	0,217 %	13,56 %	0,105 %	
	Taux 2020	15,37 %	%	1,12 %	17,46 %	0,214 %	13,56 %	0,101 %	
	Adresse	6 AV DU ONZE NOVEMBRE							
	Base ①	1507		1507	1507	1507	1507	1507	
	Cotisation	232		17	263	3	204	2	721
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2019	229		17	260	3	202	2		
Cotisations 2020	232		17	263	3	204	2	721	
Variation	+1,31 %	%	0 %	+1,15 %	0 %	+0,99 %	0 %		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2019								
	Cotisations 2020								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :			
Base Collectivité						Droit fixe :			
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			31
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt :			752
Références administratives : 330 53 024 087 256 256 M G									